

31^{ème} RALLYE RÉGIONAL du PICODON**05 et 06 septembre 2026****RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE**

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA MONTÉLIMAR
Nom du Rallye :	Rallye du Picodon
Date :	05 et 06 septembre 2026
Niveau d'inscription :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 – Coef 2 Championnat de la Ligue Rhône-Alpes Challenge ASA Montélimar
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue :	R 42 en date du mardi 9 juin 2026
Permis d'organisation FFSA :	N° 471 en date du mardi 9 juin 2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	M. Floréal PITARCH
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	M. Frédéric CORNEO
Membres :	Membres du Comité Directeur de l'ASA
Secrétariat du Rallye, Adresse :	19 chemin de Daurelle – 26200 Montélimar
Téléphone :	07 70 03 65 59
Mail :	asa.montelimar@gmail.com
Permanence du Rallye :	PC du Rallye – Salle des fêtes – Le Poët-Laval
Lieu, date, horaire :	Place de la mairie – 26160 Le Poët-Laval GPS : 44.530390, 5.009807 Du samedi 06 septembre 26 à l'ouverture des vérifications à la fin de l'épreuve le dimanche 07 septembre 26
Organisateur technique	
Nom :	DSA - M. Didier HERPAIN
Adresse :	4 Rue Pierre Emmanuel 26220 Dieulefit



Téléphone :	M. Didier HERPAIN : 06 09 71 49 32
Téléphone :	M. Guillaume DAUMAL : 06 99 48 32 16
Mail :	dieulefitsportauto@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 juillet 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 24 août 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 28 août 2026 Sur le site www.asamontelimar.com A imprimer par vos soins
Distribution de la feuille de reconnaissance	Pub le Bureau 11 place Chateauras – 26220 Dieulefit GPS : 44.52300, 5.06544 Dimanche 30 août 2026 à partir de 8h30 Vendredi 04 septembre 2026 à partir de 8h30
Distribution panneaux de porte et contrôle des documents manquants	Lorette - Chemin du Stade – Le Poët-Laval GPS : 44.529187, 5.023341 Samedi 05 septembre 2026 de 7h30 à 12h00
Reconnaissances	- Dimanche 30 août 2026 de 9h00 à 19h00 - Vendredi 04 septembre 2026 de 9h00 à 16h00 et de 18h00 à 20h00
Publication de la liste des engagés	Mercredi 02 septembre 2026 Sur le site www.asamontelimar.com
Vérifications administratives	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 de 7h30 à 11h45
Vérifications techniques	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 de 7h45 à 12h00
Mise en place du parc de départ	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Place de la mairie – 26160 Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 à 10h30
Publication des équipages admis au départ	Samedi 05 septembre 2026 à 13h00 Sur le site Chronodium
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 05 septembre 2026 à 13h00 Sur le site Chronodium
Briefing des pilotes	Samedi 05 septembre 2026 Briefing écrit remis aux vérifications administratives
Départ 1 ^{ère} Étape – 1 ^{ère} Section (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 à 13h45
Arrivée 1 ^{ère} Étape – 1 ^{ère} Section (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Samedi 05 septembre 2026 à 15h41
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape et des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 05 septembre 2026 - 30mn après l'arrivée du dernier concurrent sur le site Chronodium
Départ 2 ^{ème} Étape (1 ^{ère} VHRS)	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Dimanche 06 septembre 2026 à 07h30
Arrivée du Rallye (1 ^{ère} VHRS)	Lorette - Chemin du Stade – Le Poët-Laval

	Dimanche 06 septembre 2026 à 13h57
Vérifications finales	Dimanche 06 septembre 2026 Garage Green & Thirteen à Dieulefit
Taux horaire de la main d'œuvre	60 €uros TTC
Publication des résultats	Dimanche 06 septembre 2026 - 30mn après l'arrivée du dernier concurrent sur le site Chronodium
Remise des prix	Chemin du Stade – Le Poët-Laval Dimanche 06 septembre 2026 à 18h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur du Comité	M. Patrick GAGNAIRE – 3062
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Emmanuel VEYRET – 1316
Commissaire Sportif	M. Armand AGOSTINHO – 12775
Commissaire Sportif	M. Didier ROSSIGNOL - 11521
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Monique BESANCON – 9682
Directrice de Course Moderne	Mme Evelyne ROL – 40773
Directeur de Course VHC-VHRS	M. Daniel VERNET – 147321
Adjoint à la Direction de Course	M. Yannick BARDIN – 46622
Adjoint à la Direction de Course	M. Bruno MUSELLI – 2403
Adjoint à la Direction de Course	M. Sébastien ROL – 44492
Adjoint à la Direction de Course (Nouveaux départ)	M. Sébastien ROL – 44492
Directeurs de Course délégués aux ES	
ES 1 – 4	M. Denis OLIVIER – 110911
Adjoint	M. Marc PENIDE – 8237
ES 2 – 5 – 7	Mme Évelyne LAPALUS - 220303
Adjoint	M. Jean Philippe VAILLY - 217250
ES 3 – 6 – 8	M. Stéphane VINCENT-GENOD – 24887
Adjointe	Mme Nathalie VINCENT GENOD – 210885
Directeur de Course délégué à la voiture tricolore	M. Laurent BENOIT - 46771
Directeur de Course Sta délégué à la voiture tricolore	M. Adrien AGIER – 324027
Directrice de Course délégué à la voiture 00	Mme Marine MAUVEAUX-CHALAND – 174882
Commissaire Technique responsable Moderne	Mme Sylvie DALPAOS – 233751
Commissaire Technique	M. Sébastien MASCLAUX – 22936
Commissaire Technique	M. Jean-Pierre FORESTELLO – 138486
Commissaire Technique	M. Philippe COLLOMBON - 366241
Commissaire Technique	M. Philippe GREGOIRE - 164102
Commissaire Technique	M. Patrick DELPORTE - 350995
Commissaire Technique VHC-VHRS responsable	M. Bernard PENILLA – 17999
Commissaire Technique adjoint VHC-VHRS	M. Christian MANGEMATIN – 6507
Commissaire Technique adjoint VHC-VHRS	M. Jean-Loup BLACHIER – 261762
Médecin chef	M. Abdelhak BENAZZOUZ
Chargé des relations avec les concurrents	M. Roland DEMARD – 14035

Chargée des relations avec les concurrents	Mme Isabelle FORESTELLO – 138486
Chargée des relations avec les concurrents	Mme Sandrine QUEROL – 139634
Chargée des relations Stagiaire avec les concurrents	Mme Marie-Laure MOLLIER-SABET - 320460
Juges de faits	M. José GISPER – 3184 M. Vincent MAMONOFF – 258071
Chargée des relations avec la presse	Mme Sylvie SIMON – 214749
Chargé de la publicité	M. Floréal PITARCH – 2729
Chargée de la publicité	Mme Sylvie SIMON – 214749
Chronométrage	Au 10 ^{ème} de seconde
Responsable des Officiels	M. Floréal PITARCH - 2729
Responsable des Commissaires	M. Adrien AGIER – 324027
Véhicule relation avec les autorités	Mme Catherine CHIORU – 8654
Véhicule Info/Sono	M
Véhicule Info/Vidéo	M. Jérémie GUYOT – 201417
Véhicule Damier	M. Guillaume GAUMONT – 175607
Classement	CHRONODIUM
Speaker	M. Martin GRENIER

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par Mail **leur accusé de réception d'engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au **31ème Rallye Régional du Picodon** doit adresser à l'A.S.A. Montélimar – 360 Chemin de Saint Pardoux 26400 DIVAJEU, la demande d'engagement ci-joint, dûment complétée, avant le lundi 24 août 2026. Cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures au maximum, toutefois, celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à **190** voitures pour les trois Rallyes.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente, bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- A) Droits simples avec la publicité facultative des organisateurs : **335 €uros**
- B) Sans la publicité facultative des organisateurs : 670 €uros

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement par chèque libellé à l'ordre de l'ASA Montélimar, encaissé par l'ASA le jour de la clôture des engagements (24/08/2026) ou par virement bancaire :

(IBAN : FR76 1027 8089 0800 0207 3190 132 – BIC : CMCIFR2A).

Important dans le cas d'un virement : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif/Référence » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote **devront être jointes** à la demande d'engagement.

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement serait refusé.
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, ne pourront pas se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera : - de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Rappel : Ordre de départ : 1^{er} VHRS - 2^{ème} VHC – 3^{ème} MODERNE

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans les parcs prévus à cet effet :

Camping Municipal Lorette – 26160 Le Poët-Laval

Les plaques d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée. En cas de non-respect :

- ♣ Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- ♣ Pendant le rallye :

1^{ère} infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,

2^{ème} infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **31^{ème} Rallye Régional du Picodon** représente un parcours de 168.883 Kms. Il est divisé en deux étapes et trois sections. Il comporte huit Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 37,972 kms.

ES : 1 / 4	5,018 X 2	= 10,036 Kms
ES : 2 / 5 / 7	4,160 X 3	= 12,480 Kms
ES : 3 / 6 / 8	5.152 X 3	= 15,456 Kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 au maximum (Art 6.2.1 règlement standard des rallyes)

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Dimanche 30 août 2026 de 9 h 00 à 19 h 00 et le Vendredi 04 septembre 2026 de 9 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 00 à 20 h 00.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Commissaire Technique responsable du nouveau départ : Mme Sylvie Dalpaos

Horaire maximum de présentation du véhicule pour vérification : Dimanche 06 septembre 2026 à 7 h 00.

7.5.17.3P. Les dépanneuses mises en place par l'organisateur, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, est à la charge financière du concurrent

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

GÉNÉRAL	
1er	500 €
2ème	250 €
3ème	125€
4ème	65 €

GROUPES		
	1 à 20 Partants	+ 20 Partants
1er	200 €	200 €
2ème		100 €
3ème		50 €

CLASSES				
	- 5 Partants	5 à 15 Partants	16 à 20 Partants	+ 20 Partants
1er	170 €	335 €	335 €	335 €
2ème		170 €	170 €	170 €
3ème			85 €	100 €
4ème			60 €	90 €
5ème				70 €

COUPE DES DAMES	335 €
------------------------	--------------

Tous les prix sont cumulables.

Coupes : Plusieurs Commissaires seront également récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 06 Septembre 2026 sous le chapiteau Au Poët-Laval